

Compte rendu de la séance du 11 avril 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Stéphane ARTIGUES

Ordre du jour:

1°) - Budgets Primitifs 2017 :

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement La Coustète I

2°) - Budget 2017 : Décision en matière de taux de Contributions Directes

3°) - Equipement Salle des Fêtes - Demande Subvention Réserve Parlementaire

4°) - Taux de Promotion pour les avancements de grade

5°) - Elections Présidentielles - Tours de Garde

6°) - Décisions du Maire

7°) - Questions diverses

Délibérations du conseil:

Budget Principal - Budget Primitif 2017 (DE 2017 022)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 137 190.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 137 190.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	139 830.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	149 020.00
65	Autres charges de gestion courante	80 242.00
66	Charges financières	22 300.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
023	Virement à la section d'investissement	45 602.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 276.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		441 370.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	700.00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 270.00
73	Impôts et taxes	140 720.00
74	Dotations et participations	152 419.00
75	Autres produits de gestion courante	128 249.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 012.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		441 370.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	593 620.00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 200.00
020	Dépenses imprévues	45 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		695 820.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	368 811.00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 700.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	65 285.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 660.00
27	Autres immobilisations financières	30 473.00

024	Produits des cessions d'immobilisations	42 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	45 602.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 276.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 013.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		695 820.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Budget Assainissement - Budget Primitif 2017 (DE 2017 023)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 170 510.00 Euros
En dépenses à la somme de : 170 510.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	41 876.00
65	Autres charges de gestion courante	300.00
66	Charges financières	13 137.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 873.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		93 186.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	64 000.00
74	Subventions d'exploitation	12 622.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 605.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 959.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		93 186.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	20 535.00
23	Immobilisations en cours	27 434.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 750.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 605.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		77 324.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	27 135.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 873.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 316.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		77 324.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Budget Lotissement la Coustète I - Budget Primitif 2017 (DE 2017 024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 90 645.00 Euros

En dépenses à la somme de : 90 645.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 450.00
65	Autres charges de gestion courante	28 249.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 473.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		60 172.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	60 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	172.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 172.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	30 473.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 473.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 473.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		30 473.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Budget 2017 - Décision en matière de taux de contributions directes (DE 2017 025)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour le budget de l'exercice 2017 les taux de contributions directes de l'année précédente, à savoir:

Taxe d'habitation : 8,69

Taxe foncière (bâti) : 4,98

Taxe foncière (non bâti) : 60,04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) - approuve la proposition de Monsieur le Maire,

2°) - décide de reconduire pour le budget de l'exercice 2017 les taux de contributions directes de l'année précédente comme indiqué ci-dessus.

Equipement Salle des Fêtes - Demande subvention Réserve Parlementaire (DE 2017 026)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les travaux de rénovation ainsi que d'extension de la salle des fêtes communale va nécessiter la mise en place de mobilier et d'ameublement récent et moderne pour l'aménagement de la salle des fêtes ainsi que les diverses pièces annexes de rangement ;

Un devis de la société Comat et Valco laisse apparaître une estimation de 20.391,48 Euros TTC.

Aussi Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de solliciter auprès de Monsieur François FORTASSIN, Sénateur des Hautes-Pyrénées, une aide financière de 10.000,00 € au titre de la dotation parlementaire, afin de permettre la réalisation, dans de bonnes conditions, de l'équipement en mobilier de la salle des fêtes communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – Adopte le projet présenté,

2°) – Approuve la proposition de Monsieur le Maire,

3°) – Sollicite auprès de Monsieur François FORTASSIN, Sénateur des Hautes-Pyrénées, une aide financière de 10.000,00 € au titre de la dotation parlementaire, afin de permettre la réalisation, dans de bonnes conditions, de l'équipement en mobilier de la salle des fêtes communale,

4°) – Agrée le plan de financement proposé,

5°) – Invite Monsieur le Maire à faire le nécessaire en conséquence.

Taux de Promotion pour les Avancements de Grade (DE 2017 027)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 49,

Vu l'avis du comité technique en date du 21 mars 2017

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	100 %

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Décisions du Maire (DE 2017 028)

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a été amenées à prendre en vertu d'une délibération reçue au titre de l'article L122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Location par bail à usage d'habitation, à Madame Ingrid TRABESSE, d'une maison communale de type T4 située 17 bis Lotissement La Coustète à Poueyferré à compter du 1^{er} mai 2017 et moyennant un loyer mensuel de Huit Cents Euros (800,00 Euros).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.